

Plan Régional Actions

Amphibiens et Reptiles en Péril



 Bilan 2023-2025

Préambule

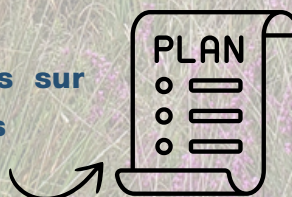
Suite à l'amélioration des connaissances sur les Amphibiens et Reptiles depuis une vingtaine d'années en Normandie, porté par l'OBHeN, et à l'actualisation des listes rouges en 2022, l'observatoire a lancé le Plan régional d'actions "Amphibiens et Reptiles en péril".

Ce programme d'actions vise à enrayer le déclin des espèces d'amphibiens et reptiles les plus menacées de Normandie, à savoir : le Sonneur à ventre jaune, le Pélodyte ponctué, le Crapaud calamite, le Lézard des souches et la Vipère péliade.

Ce programme opérationnel a pour objectif de :

- sauvegarder les populations isolées, dites « relictuelles »,
- rétablir ou renforcer la fonctionnalité des populations et des biotopes,
- anticiper les mesures de gestion au regard du changement climatique (pour les populations littorales notamment et pour la Vipère péliade).

Pour plus d'informations sur
le Plan régional d'actions



Axe 1 – Coordination

Obj. - 1.1. Animer et mettre en oeuvre le PRA - Focus 2025

En 2025, la coordination du PRA a inclus 9 réunions stratégiques en interne et 36 rencontres avec les partenaires (EPCI, syndicats de bassins versants, structures réglementaires, associations, acteurs économiques, etc.).

Les partenariats initiés en 2024 ont été concrétisés en 2025, notamment par la signature d'une convention entre le PNRBSN et l'URCPIE pour l'étude et la préservation des espèces du PRA sur leur territoire. De nouveaux partenariats ont également été développés, en particulier avec l'Interco Sud Eure et le CEN Normandie pour l'échange de données, la Communauté de communes du Pays de Conches et les propriétaires d'un futur site de réintroduction du Sonneur à ventre jaune, ainsi qu'avec le parc zoologique Biotropica dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle antenne de l'élevage conservatoire de l'espèce.

La coordination du PRA a par ailleurs permis une implication active dans les réseaux régionaux et nationaux, avec des participations et interventions lors de plusieurs événements tels que la Journée batrachologique du Centre Val de Loire, les Journées interCATER normandes, l'assemblée générale de l'association des parcs zoologiques de France, ou encore le Congrès de la Société Herpétologique de France. Elle assure également l'animation régionale de deux Plans Nationaux d'Actions :

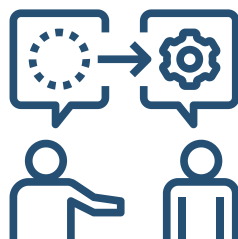
- PNA Sonneur à ventre jaune (17 actions sur 19 déclinées en région).
- PNA Vipères (21 actions sur 37 déclinées en région), dont elle a accompagné la création.

Enfin, l'animation du PRA a contribué à la mise en œuvre de plusieurs stratégies régionales, dont la TVBN Régionale portée par la Région Normandie et le lancement du PRA Tourbières et du PRA Coteaux portés par le CEN Normandie. Elle a également accompagné le déploiement de plusieurs Contrats Territoriaux Eau et Climat portés par l'AESN et des animateurs locaux, favorisant ainsi l'intégration des espèces du PRA dans les programmes d'actions et leur reconnaissance comme espèces T.O.T.E.M sur certains contrats.

Le comité de pilotage se réunira au premier trimestre 2026 afin de valider le bilan 2025 et d'échanger sur les perspectives du PRA.



Concertation



Accompagnement



Échange

Axe 2 – Connaissances scientifiques

Obj - 2.1. Approfondir les connaissances sur la répartition et la dynamique des populations

De 2023 à 2025, une démarche d'actualisation des données anciennes a été mise en place sur l'ensemble de la Normandie. **93** mailles ont bénéficié de suivis, avec pour la plupart des données antérieures à 2015 (> 10ans), mais aussi parfois des nouvelles populations découvertes et à caractériser.

En 2023-2025, les espèces cibles ont été recontactées dans **60** mailles :

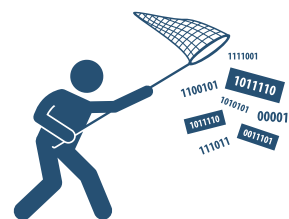
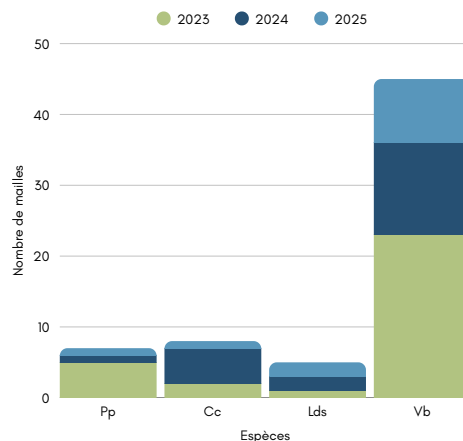
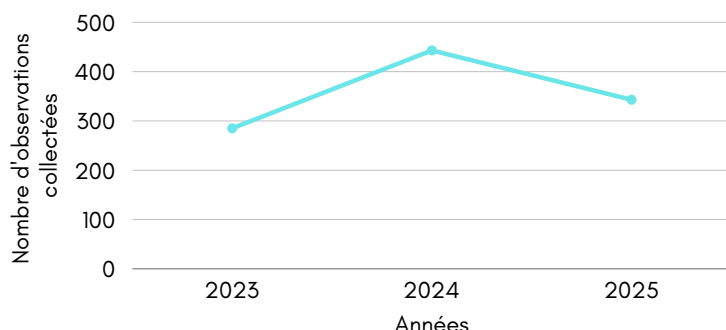
- **7** mailles pour le Pélodyte ponctué (Pp),
- **7** mailles pour le Crapaud calamite (Cc),
- **5** mailles pour le Lézard des souches (Lds),
- **45** mailles pour la Vipère péliade (Vb).

Nombre de données collectées sur le terrain

343

C'est le nombre de données intégrées à la base de données, par l'équipe de l'OBHeN. Elles sont issues de sessions de terrain réalisées en 2025 et d'animations de sciences participatives

Evolution du nombre de données collectées



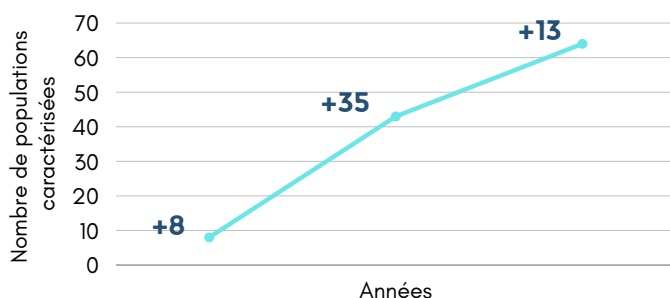
Pélodyte ponctué : 85 observations
Crapaud calamite : 31 observations
Lézard des souches : 118 observations
Vipère péliade : 184 observations
Sonneur à ventre jaune : 1 observation

Nombre de populations caractérisées

13

C'est le nombre de fiches habitats réalisées en 2025, toutes espèces confondues.

Evolution du nombre de populations caractérisées



Pélodyte ponctué : 12 fiches
Crapaud calamite : 5 fiches
Lézard des souches : 11 fiches
Vipère péliade : 31 fiches
Sonneur à ventre jaune : 5 fiches

Axe 2 – Connaissances scientifiques

Obj - 2.2. Approfondir les connaissances sur la conservation des habitats

Afin d'identifier les perspectives d'actions et les corridors potentiels des espèces, des zooms par territoire ont été réalisés. Ils permettent de présenter l'état des populations sur une entité écologique cohérente (fonctionnelle pour l'espèce) ainsi que les actions mises en place.

En 2024, des focus ont été réalisés pour le Pélodyte ponctué sur le littoral de la Manche et le Sonneur à ventre jaune sur le site du du Hom et 2 site de réintroduction (Le Domaine de Chambray, et Amfreville-sur-Iton). En 2025, des analyses ont été réalisées pour le Lézard des souches dans l'Eure, le Pélodyte ponctué en Seine-maritime, la Vipère péliade sur le territoire normand et le Sonneur à ventre jaune sur le site de réintroduction de Beaumesnil et futur site de Conches-en-Ouche.



Les focus des sites par espèce sont disponibles en cliquant sur les illustrations :



Axe 3 – Gestion et conservation

Obj - 3.1 Mettre en oeuvre des actions de protection sur les noyaux de populations ou les populations isolées ("relictuelles")

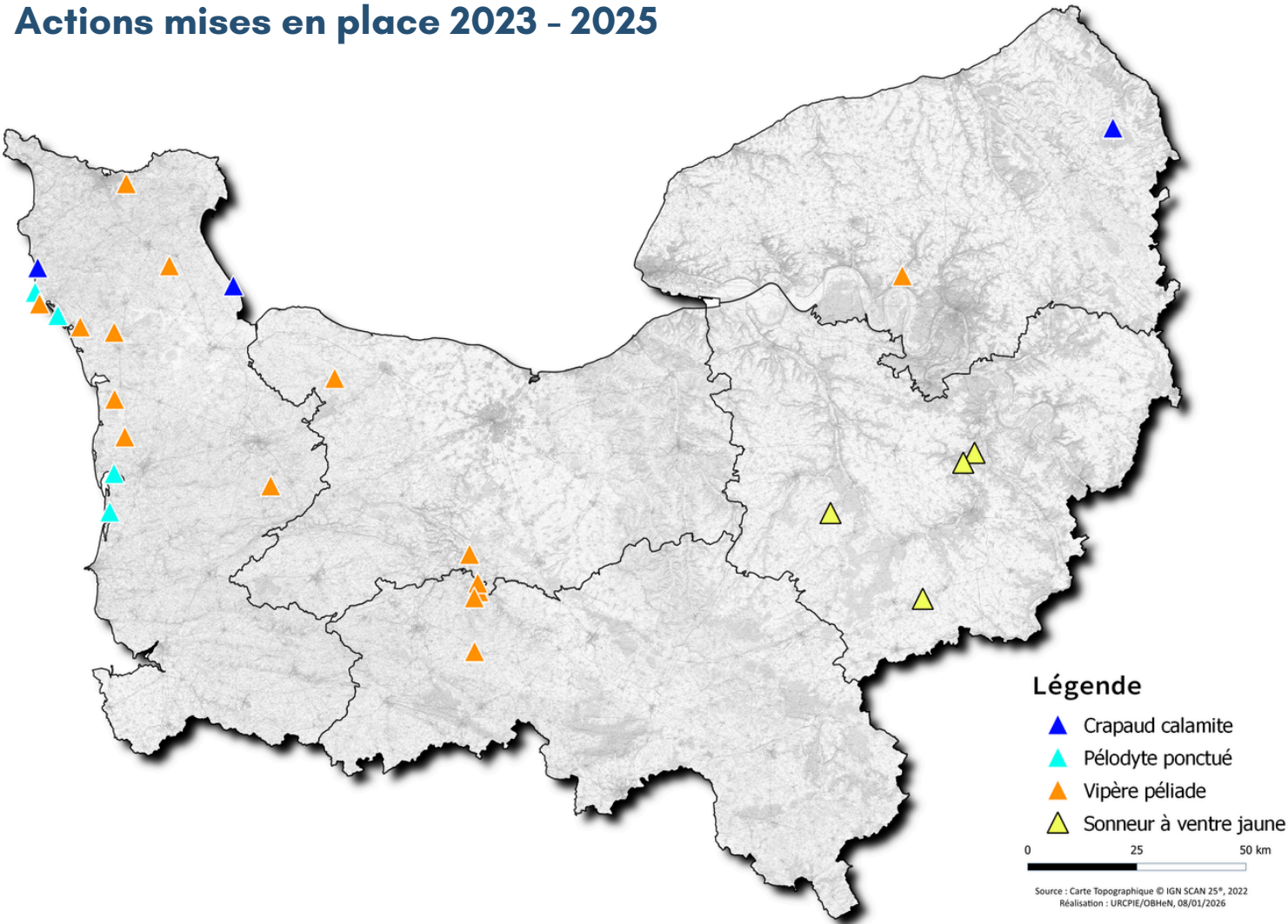
Dans le cadre des objectifs de préservation des populations, des échanges ont été effectués avec les gestionnaires de sites accueillant au moins une des espèces du PRA. Le but étant de s’assurer de la bonne prise en compte de l’espèce lors des usages du site, de proposer des actions de gestion favorables à l’espèce et d’aider à la mise en place de ces actions.

	2023	2024	2025
Pélodyte ponctué	1	2	5
Crapaud calamite	NA	1	5
Sonneur à ventre jaune	NA	3	4
Lézard des souches	0	0	0
Vipère péliade	1	4	9

Cliquez ici pour
découvrir les
actions réalisées



Actions mises en place 2023 - 2025



Axe 3 – Gestion et conservation

Obj - 3.1 Mettre en oeuvre des actions de protection sur les noyaux de populations ou les populations isolées ("relictuelles")



Afin d'assurer la préservation des populations et la pérennité des actions menées, un travail de sécurisation des sites abritant les principales populations est en cours.

L'un des objectifs du PRA est d'accompagner la mise en place et le renforcement des mesures de protection des sites, par les outils que sont le réseau Natura 2000, les ENS, les ZNIEFF, les arrêtés de protections de biotope (APB), l'acquisition ou le conventionnement de gestion par les structures spécialisées (CEN, CdL et collectivités).



Protection forte : population présente sur un terrain avec acquisition foncière en faveur de la biodiversité ET existence d'une convention de gestion ET/OU mise en place d'aménagements.



Protection moyenne : population présente sur un terrain avec acquisition foncière en faveur de la biodiversité OU existence d'une convention de gestion ET/OU mise en place d'aménagements.



Protection faible : population présente dans une ZNIEFF, ET/OU conseils de gestion.



Protection inexistante : population présente sans aucune mesures de sauvegarde.



Population éteinte : espèce non observée depuis plus de 10 ans malgré des recherches spécifiques.



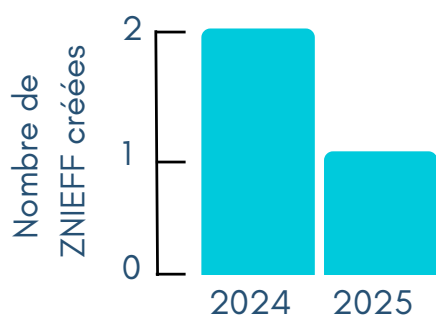
Population potentiellement éteinte : espèce non signalée depuis plus de 10 ans.

ACTION

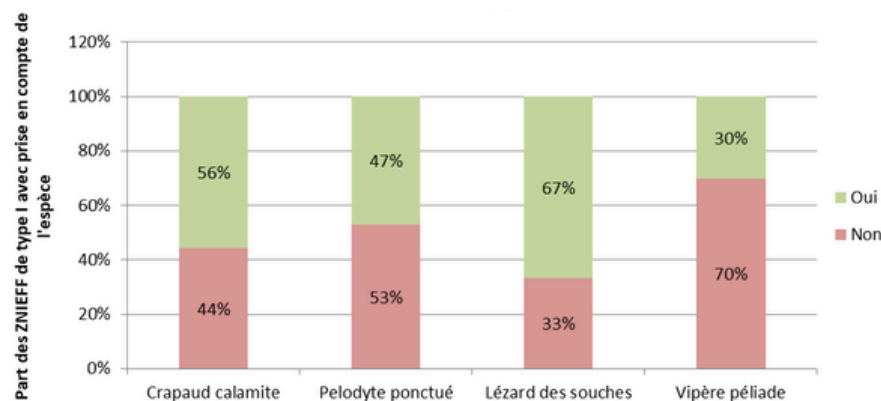


NB : Des focus sur les différents statuts de protection pourront être réalisés par maille, selon les besoins. Cela permettra, par exemple, de représenter la présence de populations fragmentées d'une même espèce sur une maille, avec des niveaux de protection différents selon les secteurs.

En 2025, 1 propositions de classement de ZNIEFF de type I ont été réalisées. Un document annexe présente les fiches créées au fur et à mesure du programme.

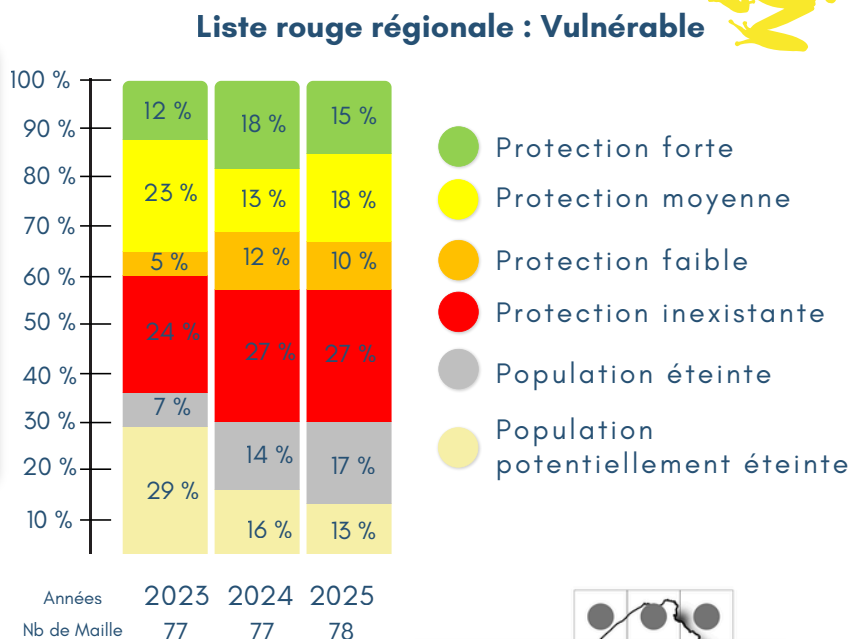


Occurrence des espèces du PRA dans les Znieff concernées par l'import des données OBHeN en 2023-2025

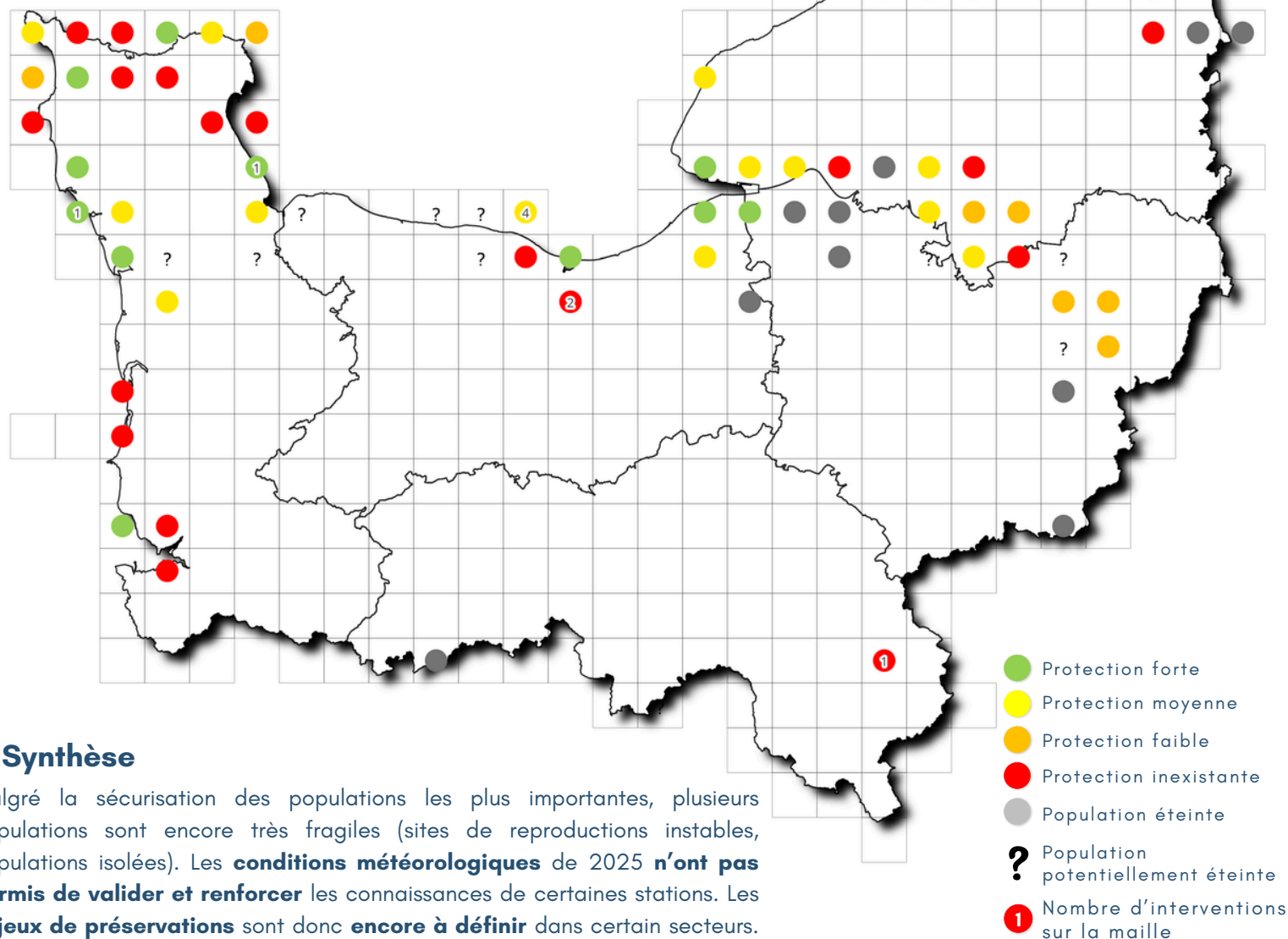


CRAPAUD CALAMITE

(*Epidalea calamita*)



Niveaux de protection des populations



Synthèse

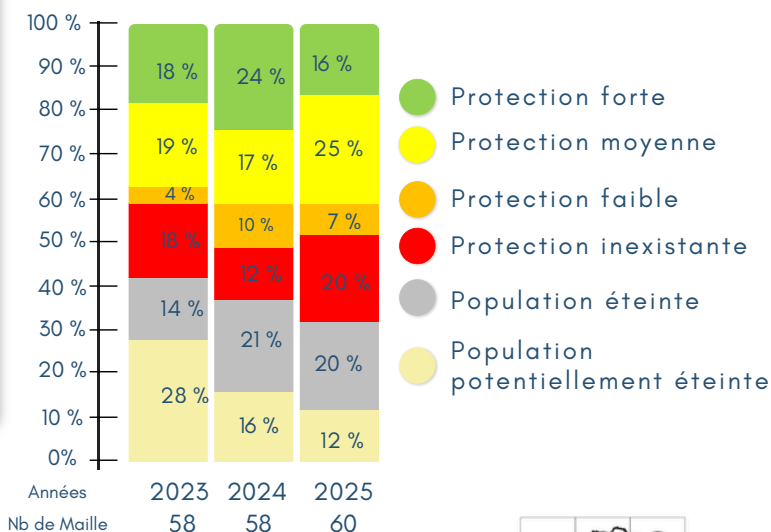
Malgré la sécurisation des populations les plus importantes, plusieurs populations sont encore très fragiles (sites de reproductions instables, populations isolées). Les **conditions météorologiques** de 2025 **n'ont pas permis de valider et renforcer** les connaissances de certaines stations. Les **enjeux de préservations** sont donc **encore à définir** dans certain secteurs. De **nouvelles populations isolées** ont été découvertes. L'espèce semble être en expansion sur le littoral seinomarin, mais décline en vallée de Seine. L'identification des sites de reproduction et leur pérennité sont à poursuivre.

Réalisation OBHeN/URCPIE de Normandie, 2025.
Source : BDD de l'OBHeN

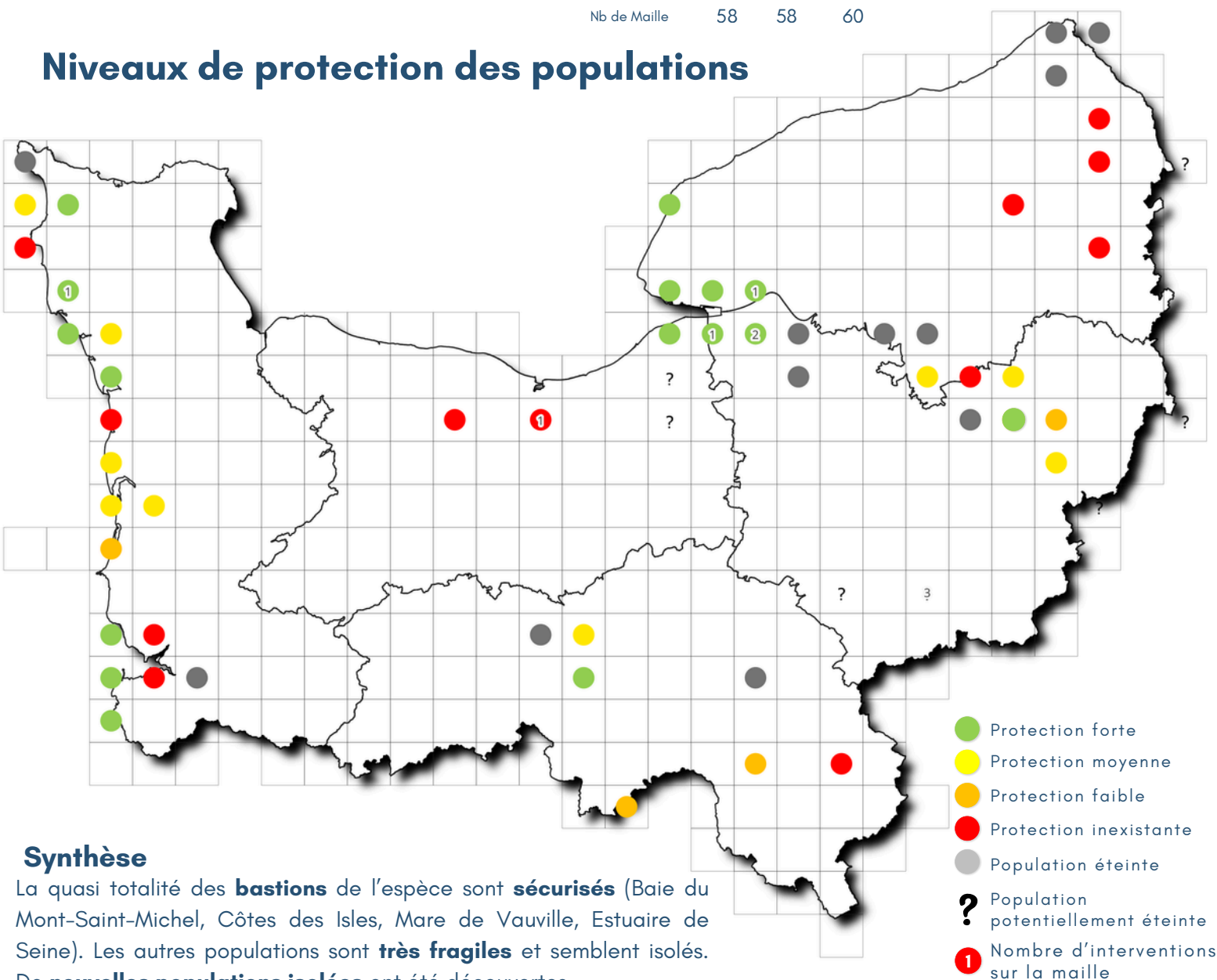
PÉLODYTE PONCTUÉ

Pelodytes punctatus

Liste rouge régionale : Vulnérable



Niveaux de protection des populations



Synthèse

La quasi totalité des **bastions** de l'espèce sont **sécurisés** (Baie du Mont-Saint-Michel, Côtes des Isles, Mare de Vauville, Estuaire de Seine). Les autres populations sont **très fragiles** et semblent isolés. De **nouvelles populations isolées** ont été découvertes.

L'identification des sites de reproductions et leurs pérennités sont à poursuivre, principalement dans les terres.

Réalisation OBHeN/URCPIE de Normandie, 2025.
Source : BDD de l'OBHeN

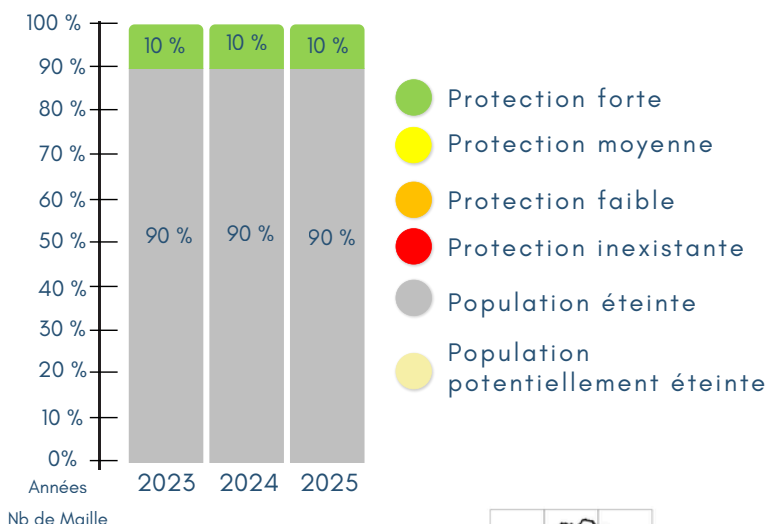
SONNEUR À VENTRE JAUNE

Bombina variegata

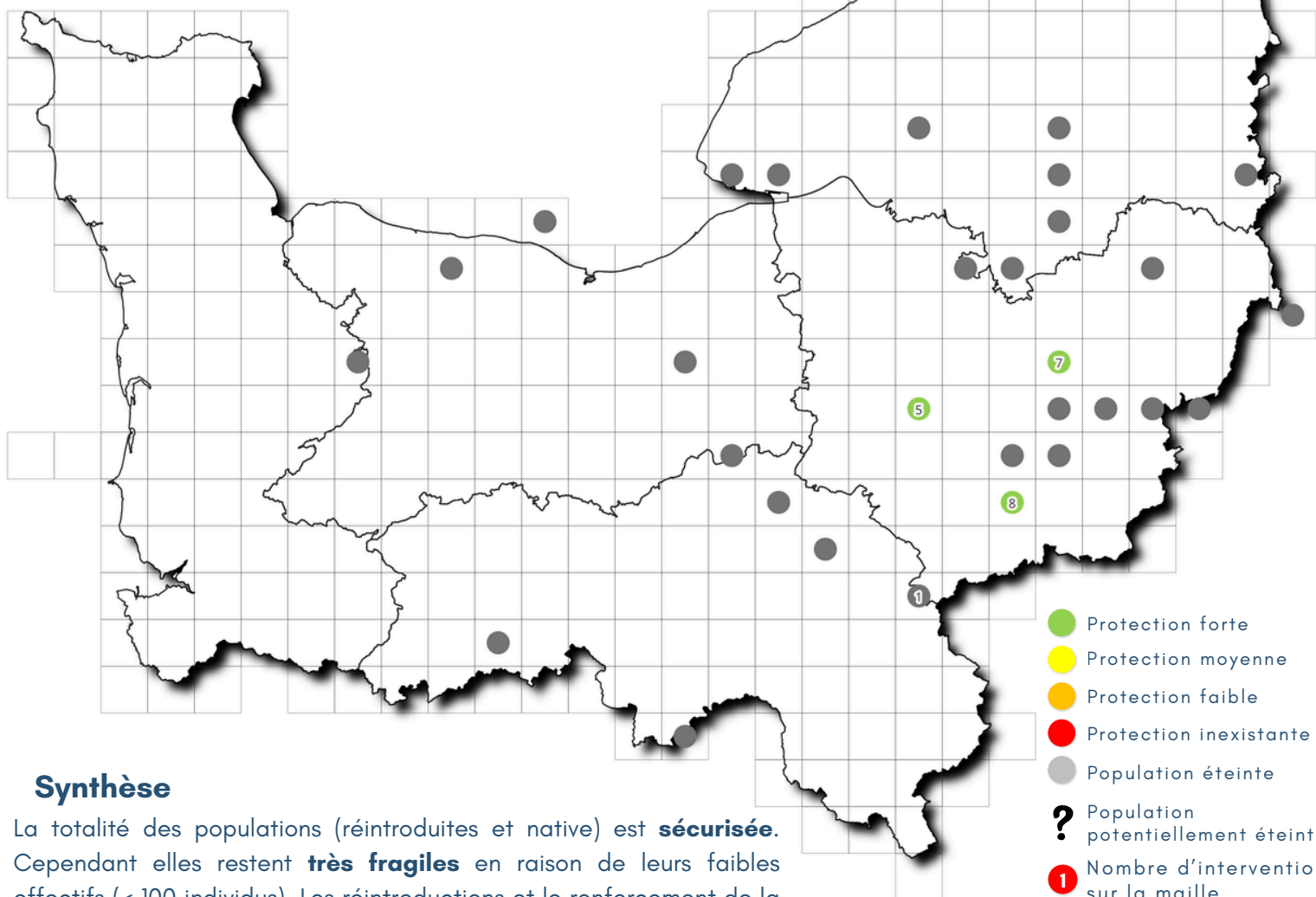
Liste rouge régionale : En danger critique



©Skrzyniarz M.



Niveaux de protection des populations



Synthèse

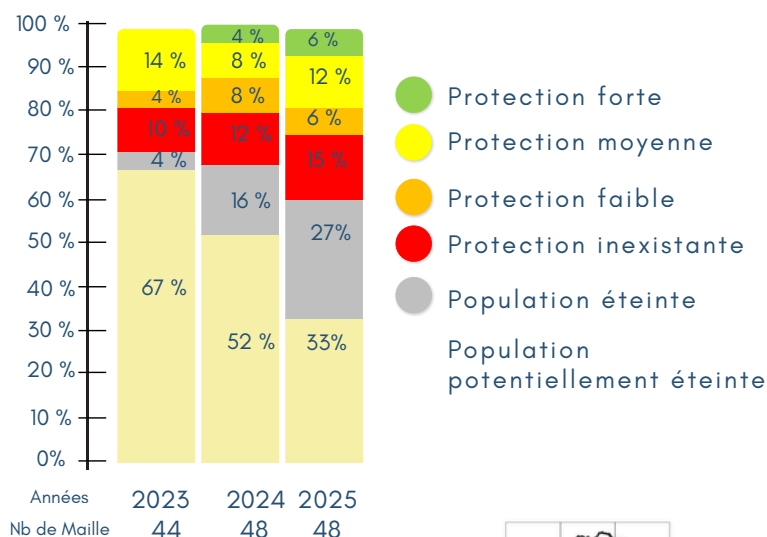
La totalité des populations (réintroduites et native) est **sécurisée**. Cependant elles restent **très fragiles** en raison de leurs faibles effectifs (< 100 individus). Les réintroductions et le renforcement de la population native restent **à poursuivre**, ainsi que le développement du réseau de sites de réintroduction au sein de l'aire historique de répartition de l'espèce lors de la deuxième phase.

Réalisation OBHeN/URCPIE de Normandie, 2025.
Source : BDD de l'OBHeN

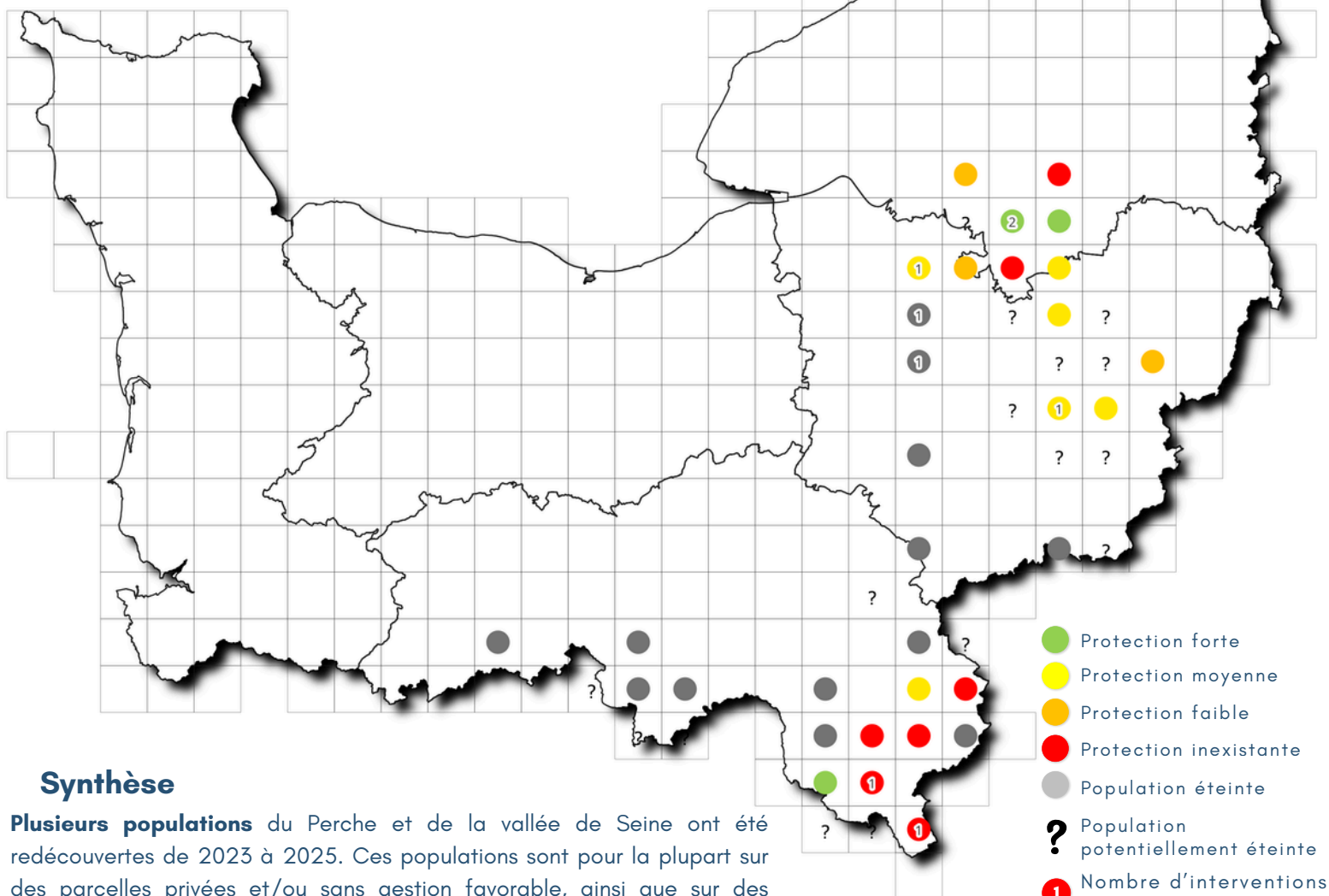
LEZARD DES SOUCHES

Lacerta agilis

Liste rouge régionale : En danger



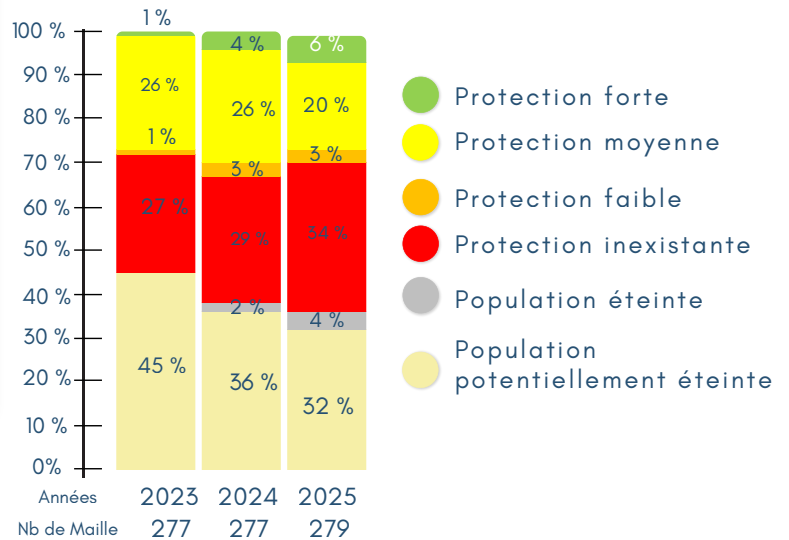
Niveaux de protection des populations



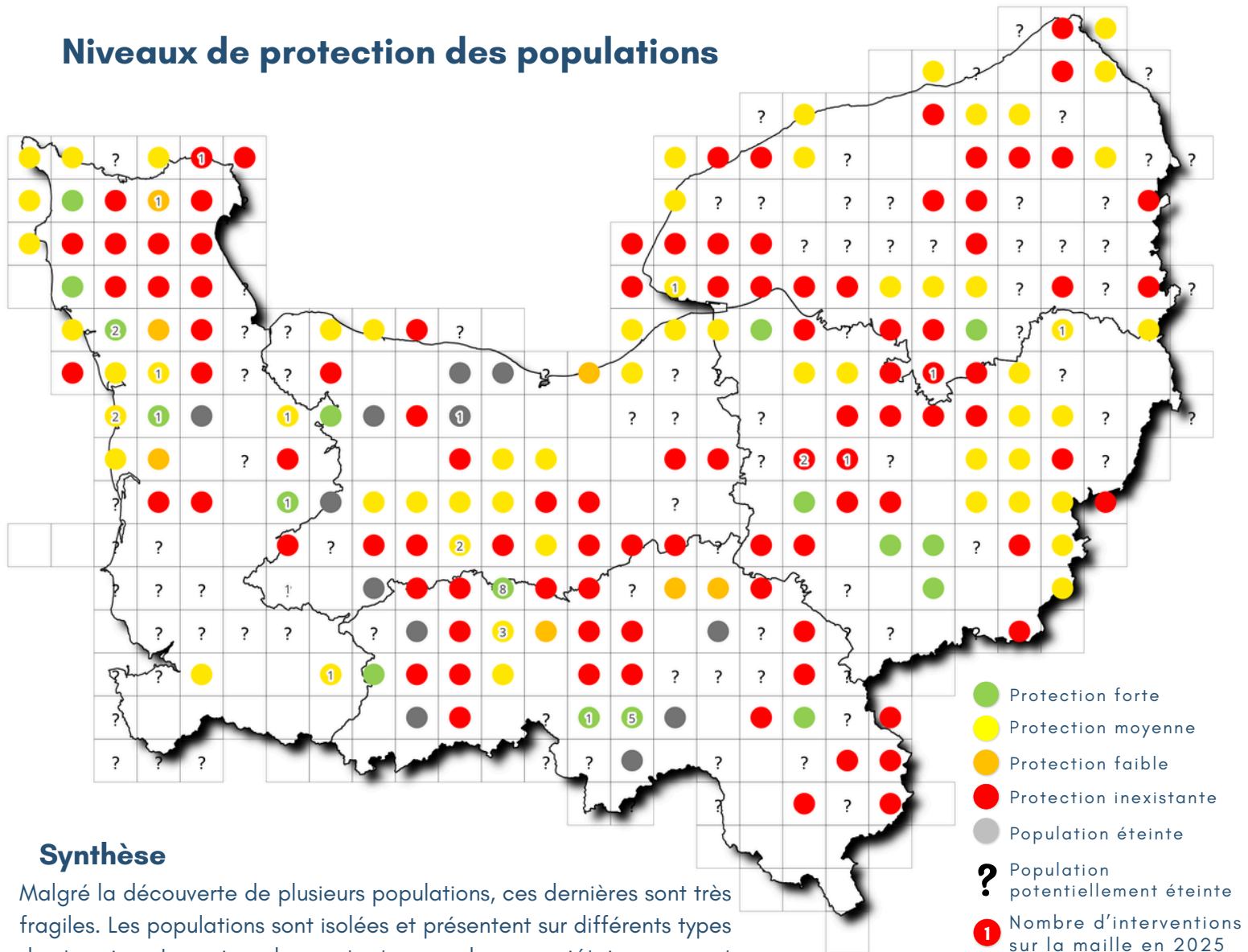
Synthèse

Plusieurs populations du Perche et de la vallée de Seine ont été redécouvertes de 2023 à 2025. Ces populations sont pour la plupart sur des parcelles privées et/ou sans gestion favorable, ainsi que sur des terrains d'entreprises (infrastructures linéaires ou carrières), et sont **menacées par l'exploitation des sites**. La sécurisation des sites, **réglementairement** et en **pérennisant la gestion**, sera nécessaire pour éviter la disparition de ces populations.

Réalisation OBHeN/URCPIE de Normandie, 2025.
Source : BDD de l'OBHeN



Niveaux de protection des populations



Synthèse

Malgré la découverte de plusieurs populations, ces dernières sont très fragiles. Les populations sont isolées et présentent sur différents types de terrains. La prise de contact avec les propriétaires permet d'amorcer des actions de conservation.

Ces dernières sont à **poursuivre** et à **accélérer** lors de la deuxième phase.

Réalisation OBHeN/URCPIE de Normandie, 2025.
Source : BDD de l'OBHeN

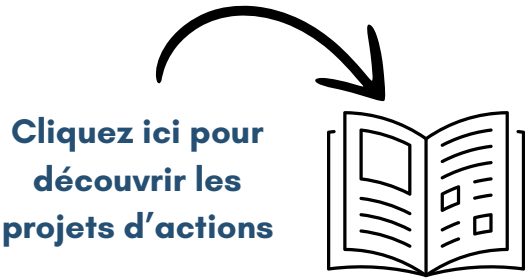
Axe 3 – Gestion et conservation

Obj - 3.2 Maintenir ou restaurer la fonctionnalité écologique des territoires

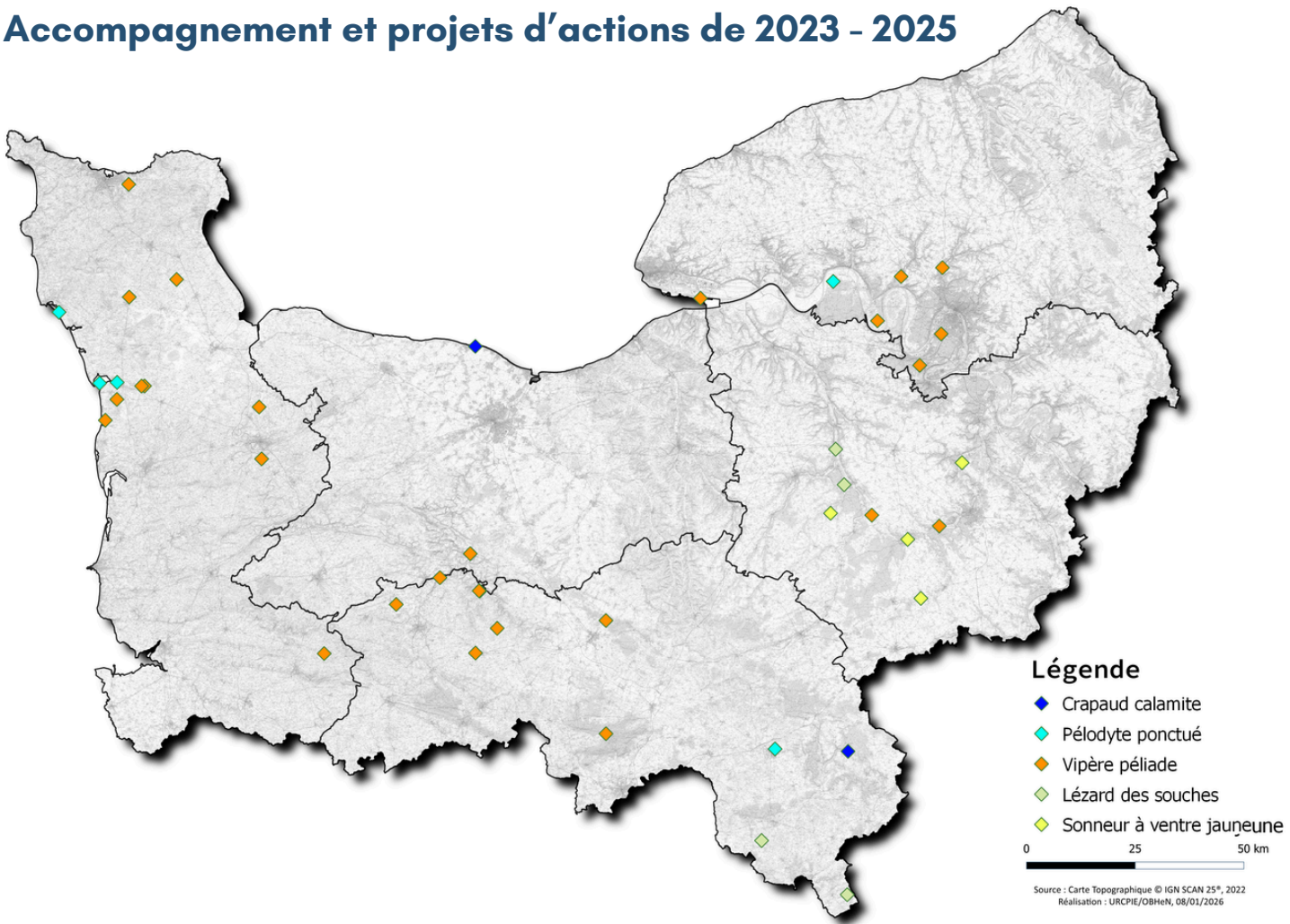
Dans le cadre des objectifs de préservation des populations, des échanges ont été effectués avec les gestionnaires de sites accueillant au moins une des espèces du PRA. Le but étant de s’assurer de la bonne prise en compte de l’espèce lors des usages du site, de proposer des actions de gestion favorables à l’espèce et d’aider à la mise en place de ces actions.

En 2025, 27 gestionnaires ont été contactés, pour des conseils, des portés à connaissance, ou pour la mise en place d’actions concrètes. Parmi eux, une majorité de collectivités (communes, intercommunalités) et de structures publiques (ONF, syndicats d’eau, etc.), 5 entreprises (principalement des carrières ou des gestionnaires de réseaux SNCF/RTE), et 4 particuliers.

	2023	2024	2025
Pélodyte ponctué	1	5	0
Crapaud calamite	NA	3	1
Sonneur à ventre jaune	1	3	5
Lézard des souches	0	1	2
Vipère péliade	0	12	9



Accompagnement et projets d’actions de 2023 - 2025



Axe 3 – Gestion et conservation

Obj - 3.2 Maintenir ou restaurer la fonctionnalité écologique des territoires

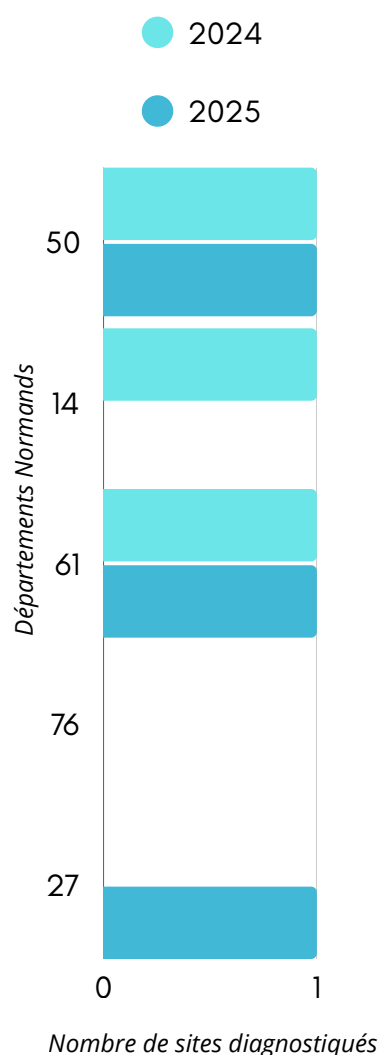
La gestion mise en place sous certaines lignes électriques dans un contexte forestier peut être assimilable à la mise en place d'une clairière forestière.

De fait, dans le cadre des actions du PRA, des échanges réguliers sont mis en place avec RTE afin d'accompagner le gestionnaire de réseau électrique à la prise en compte de l'espèce.

Ce partenariat a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce sous les lignes électriques. Afin de pérenniser les noyaux de populations les plus fragiles, des conventions de gestion pourraient être mises en place afin d'adapter la gestion des secteurs les plus sensibles. Ces derniers sont définis par :

- l'isolat géographique d'une population,
- des noyaux de populations fonctionnelles à renforcer.

Tous les ans, trois secteurs sont identifiés avec RTE pour réaliser des prospections spécifiques à la recherche de l'espèce. Elles permettent d'améliorer l'état des connaissances de l'espèce et de proposer des mesures de gestion adaptées à la zone étudiée.



CATALOGUE DE GESTION

- Communiquer aux référents OBHeN, la période d'intervention et le mode d'intervention sous les lignes.
 - ❖ Permet au référent OBHeN d'assurer une veille sur les sites sensibles.
- Établir une cartographie des zones sous les lignes où la gestion devra être adaptée
 - ❖ Identifier un secteur où la population et la plus importante
 - Sur ces zones, il est recommandé de :
 - ✓ Favoriser un abattage sélectif des arbres et arbuste pouvant compromettre le fonctionnement de la ligne plutôt qu'un broyage généralisé.
 - ❖ « Cette méthode favorise le développement d'habitats à plus forte valeur écologique et à la croissance moins dynamique »
 - ✓ Limiter l'usage d'engin mécanique sur la zone afin de limiter le risque de mortalité direct et une forte perturbation.
 - ✓ Ne pas débroussailler à moins de 50 cm autour des pieds de pylône. Ces blocs minéraux peuvent être des sites de thermorégulation utile pour les reptiles.
 - ✓ D'exporter les résidus en tas en lisière de bois, pour éviter un enrichissement du milieu.
 - ✓ Favoriser l'écotone en gérant les dessous de ligne en V et non en U pour favoriser l'effet lisière⁶.
 - ✓ D'améliorer l'habitat à travers des opérations de génie écologique
 - ❖ Aménagement d'un pierrier, création d'une petite mare, étrépage des zones trop riches,....)

Zoom sur la micro-gestion

Dans un contexte de fermeture lente et non importante, des opérations de micro-gestion sont parfois bénéfiques. Le but est de contrôler progressivement l'évolution de la végétation.

Exemple : arrachage 10 semis d'arbre par passage / fauche d'environ 5 m² de molinie sur un talus à la faucille / « pincement » des têtes 15 semis de bouleau à chaque visite sur site ...



Exemple d'une micro-gestion dans une lande humide en faveur de la Vipère péliade, contrôle du développement des jeunes bouleaux © CPIE 50

⁶ (ONF, 2021)

Axe 3 – Gestion et conservation

Obj - 3.2 Maintenir ou restaurer la fonctionnalité écologique des territoires

Prise en compte de la Vipère péliade dans les forêts gérées par l'ONF

Dans le cadre du PRA, l'Office National des Forêts souhaite mieux connaître la répartition de la Vipère péliade dans les forêts qu'il a en gestion. Des inventaires sont mis en place sur différents massifs forestiers de Normandie afin d'actualiser l'état des connaissances de l'espèce. Ces recensements permettent de hiérarchiser les enjeux de conservation afin de mettre en place des mesures de gestion locales dans le but de maintenir les populations.

En 2023, les massifs forestiers d'Ecouves (61), de la Feuillie (27/76) et de Pirou (50) ont été prospectés. En 2024, les massifs de Cerisy (50), de la Londe-Rouvray (76) et de Valcongrain (14) ont bénéficiés d'un suivi.

En 2024, trois fiches de gestion spécifiques ont été lancées afin d'améliorer l'état de conservation et la sécurisation des populations de Vipère péliade sur ces différents massifs forestiers.



LA VIPERE PELIADE (*VIPERA BERUS*) DANS LES SITES GERES PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – 2023 - 2024

ÉTAT DES CONNAISSANCES EN NORMANDIE, SUIVIS DES POPULATIONS
DANS LES MASSIFS D'ÉCOUVES (61), DES LANDES DE LESSAY (50), RNN
DE CERISY (14 ET 50), DE LA LONDE-ROUVRAY (27) ET DE VALCONGRAIN
(14) ET CONSEILS DE GESTION



Femelle de Vipère péliade ©
Noam Meresse

Pour plus d'info sur
l'état des populations
par massif forestier



Étude réalisée dans le cadre du Plan Régional d'Actions « Amphibiens & Reptiles en péril »



Axe 3 – Gestion et conservation

Obj - 3.2 Maintenir ou restaurer la fonctionnalité écologique des territoires

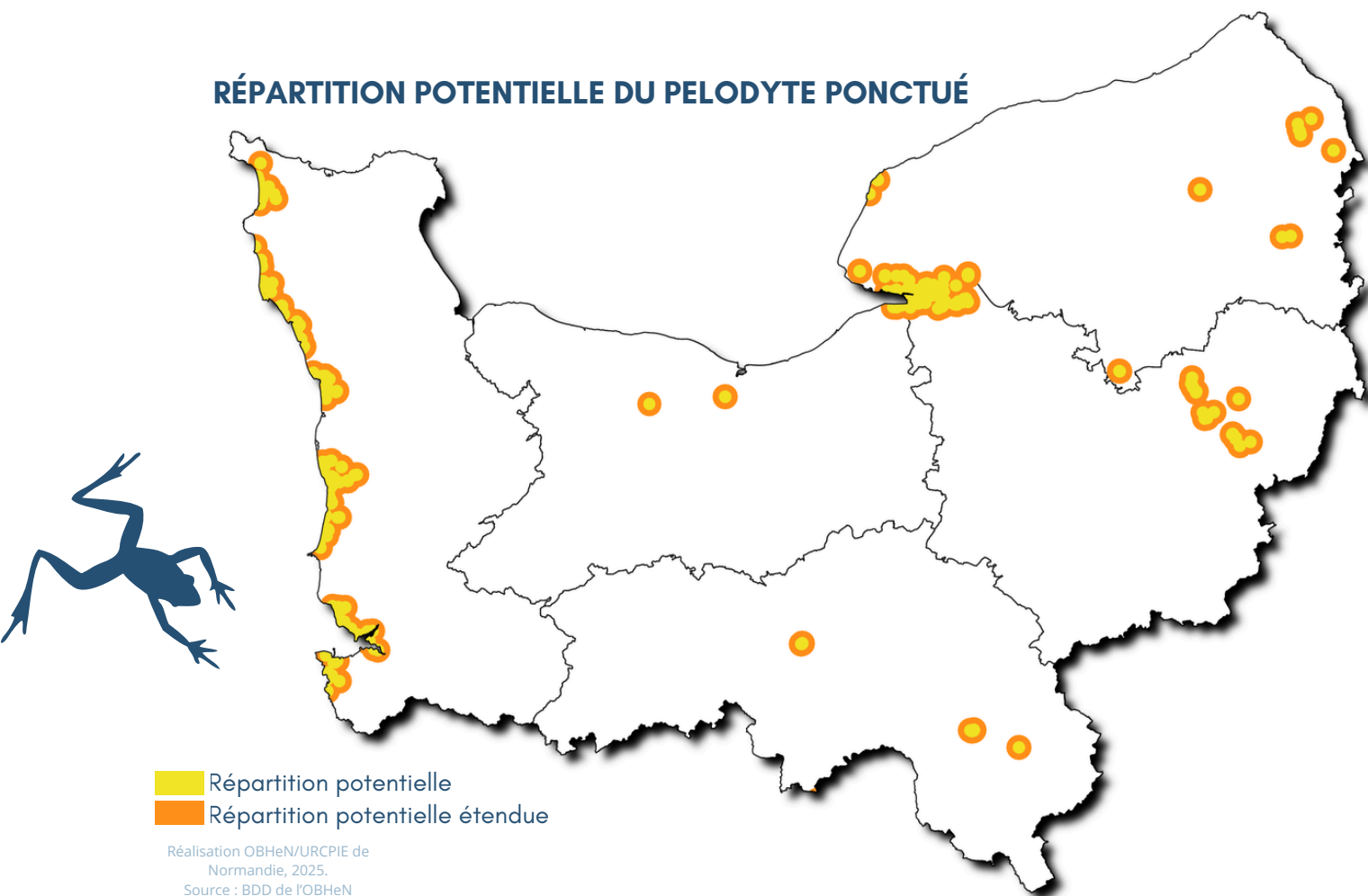
Renforcer la prise en compte des espèces - couches d'alerte

Dans le cadre des projets d'aménagement du territoire, une attention particulière devrait être portée sur la présence avérée mais aussi potentielle des espèces les plus fragiles (cibles de ce PRA), d'autant que, de part leur mode de vie et exigences écologiques, leur détectabilité est parfois très faible, et qui peuvent parfois coloniser les sites en cours de chantier.

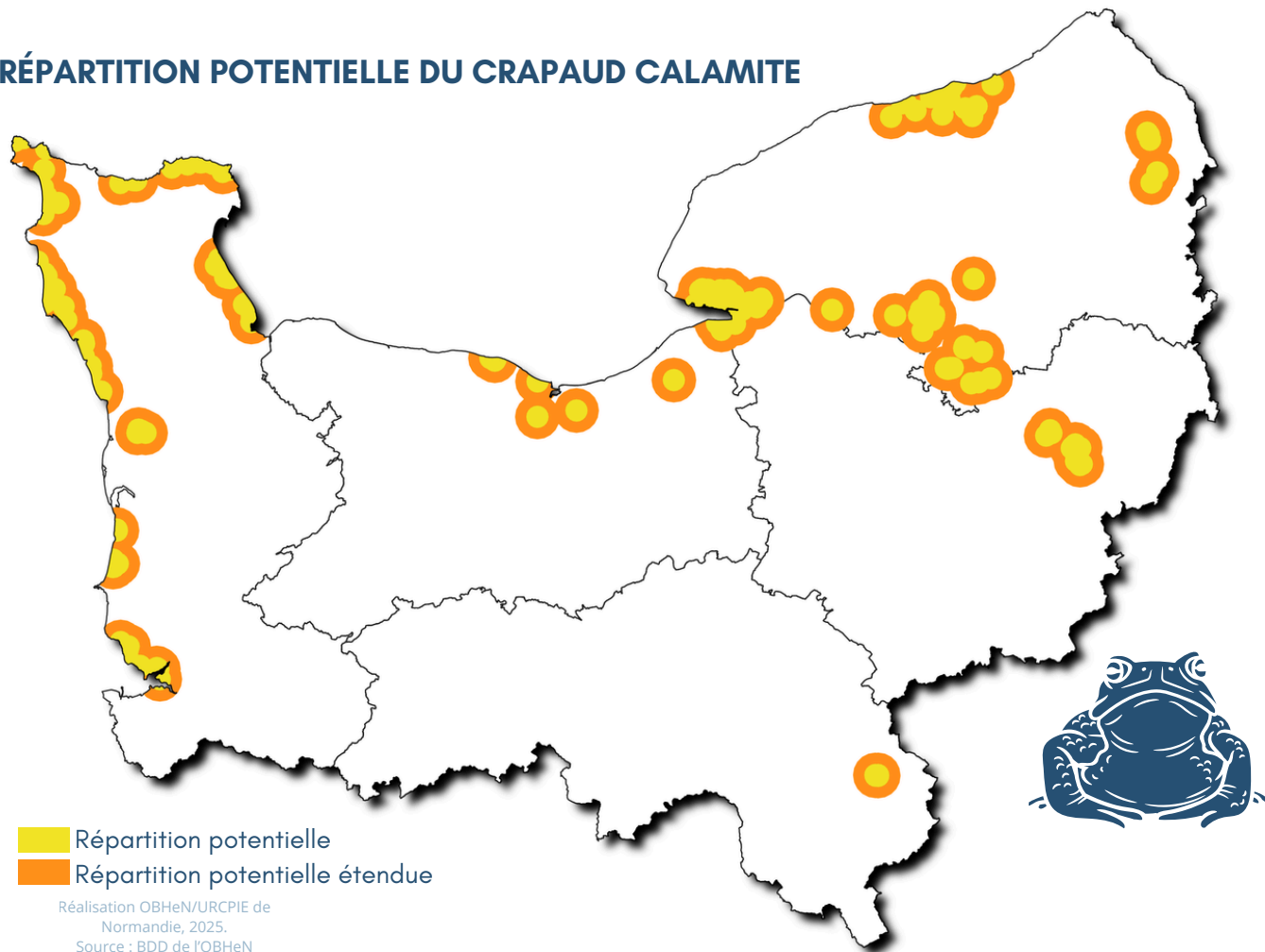
Ainsi, des cartes de répartition ont été actualisées. Elles localisent les données récentes (< 10 ans) et prennent en compte l'aire de dispersion potentielle mais également étendue des espèces.

Ces données sont disponibles au format SIG pour les services de L'État et la Région.

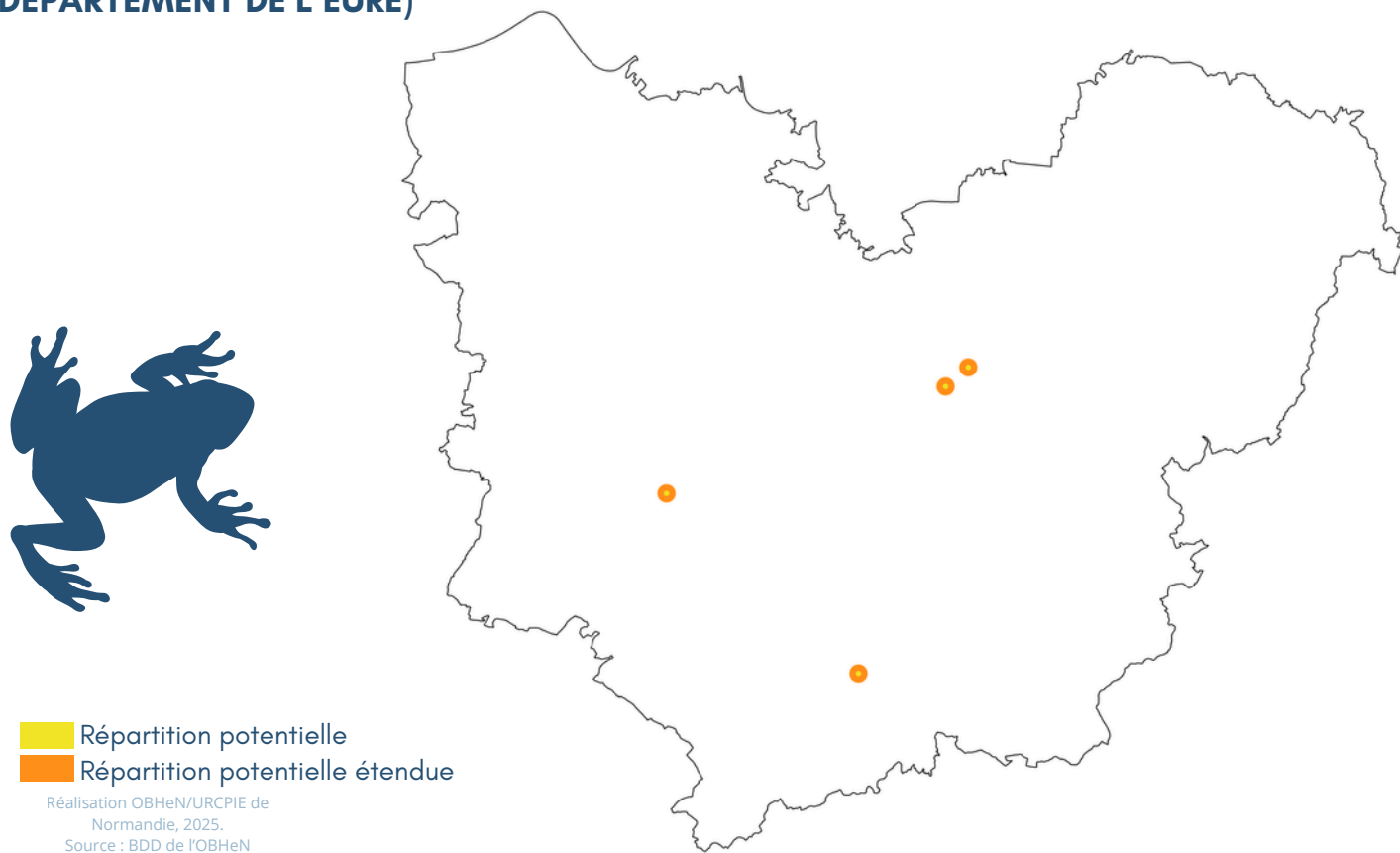
RÉPARTITION POTENTIELLE DU PELODYTE PONCTUÉ



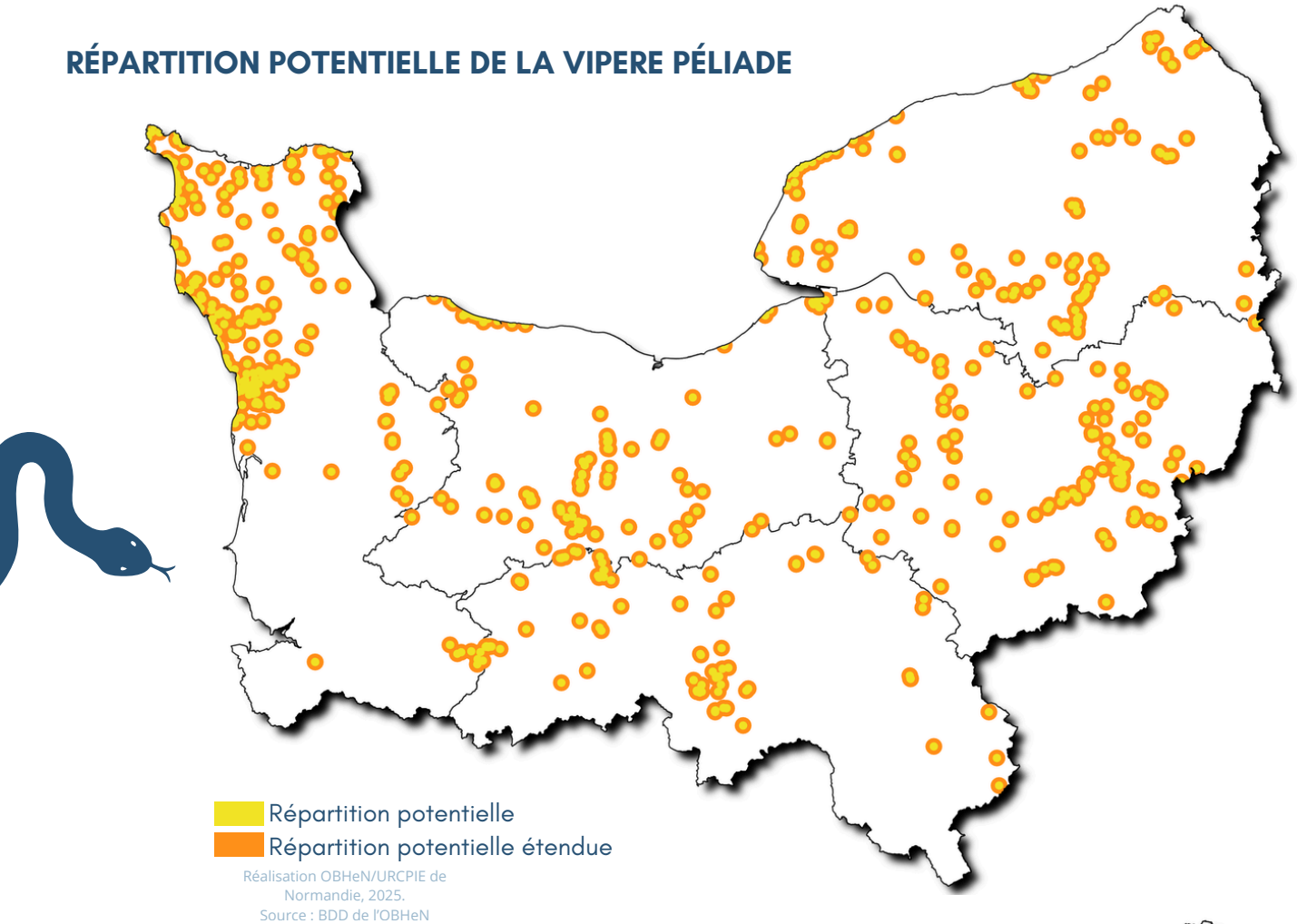
RÉPARTITION POTENTIELLE DU CRAPAUD CALAMITE



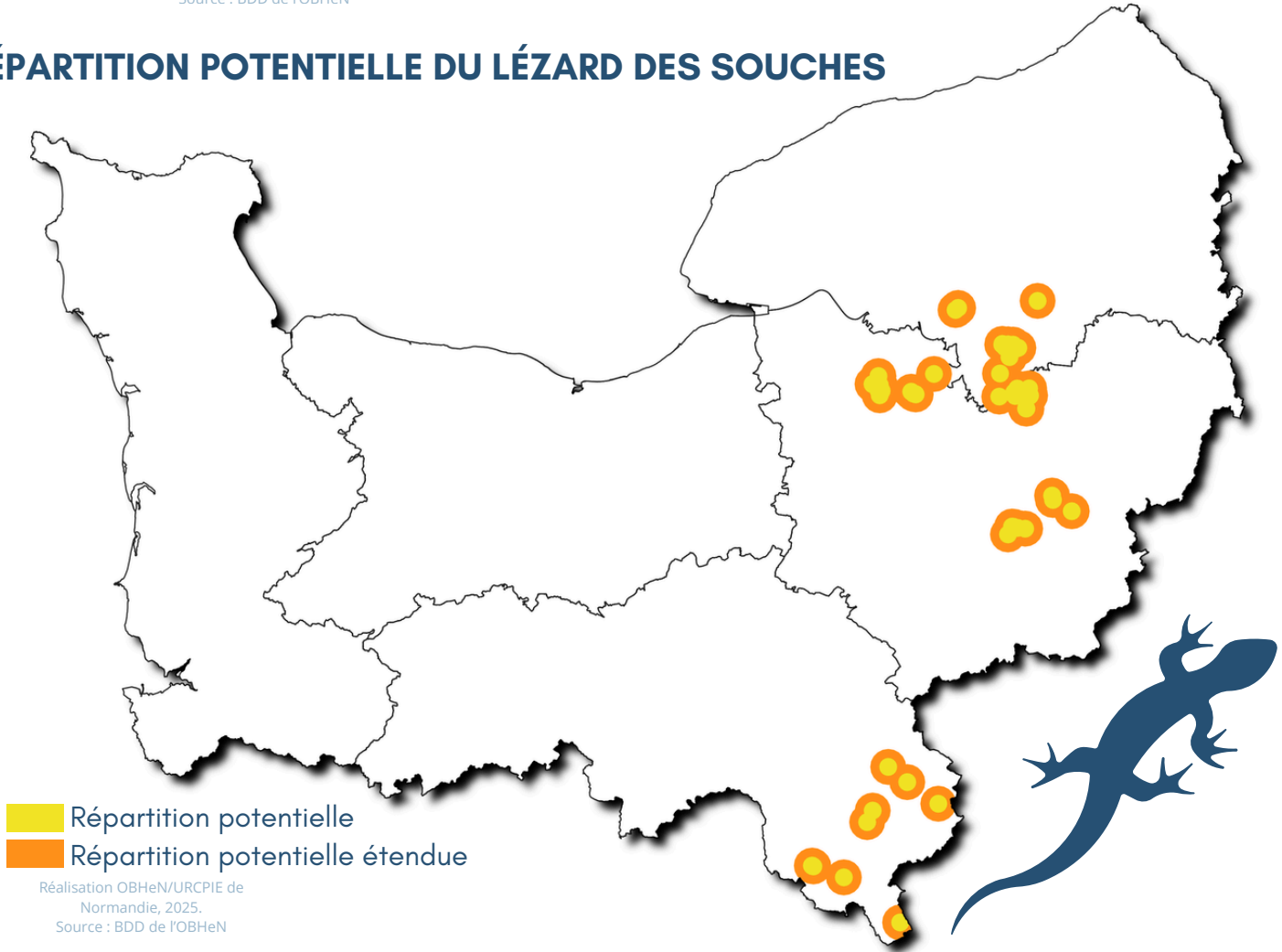
RÉPARTITION POTENTIELLE DU SONNEUR À VENTRE JAUNE (DÉPARTEMENT DE L'EURE)



RÉPARTITION POTENTIELLE DE LA VIPERE PÉLIADÉ



RÉPARTITION POTENTIELLE DU LÉZARD DES SOUCHES



Axe 3 – Gestion et conservation

Obj. 3.3 - Préserver le patrimoine génétique et réintroduire les espèces en danger critique d'extinction (Sonneur à ventre jaune)



Restauration écologique et gestion des habitats

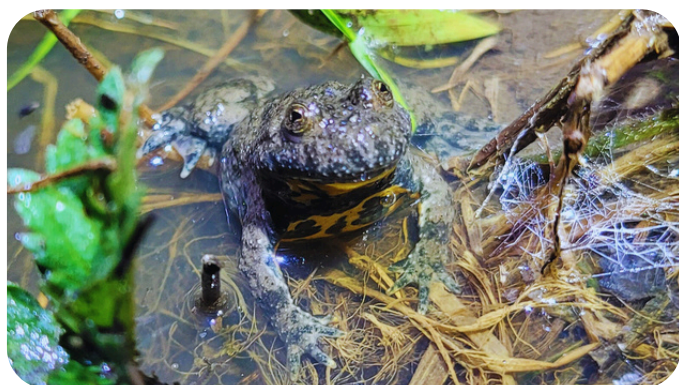
En 2025, les quatre sites accueillant les populations régionales (naturelle et réintroduites) ont bénéficié de travaux de restauration des sites aquatiques (curage, création, arrachage de la végétation) et terrestres (bûcheronnage, création d'hibernaculums). Ces interventions ont été menées soit en régie (commune et EPCI), soit dans le cadre de chantiers participatifs avec des scolaires (BTS GPN) ou des centres de loisirs (Interco Sud Eure), traduisant une forte mobilisation partenariale. Ces actions seront reconduites en 2026.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement des Contrats Territoriaux Eau et Climat de l'AESN, le Sonneur à ventre jaune a été retenu comme espèce T.O.T.E.M et intégré dans le programme d'actions du contrat territorial de l'Iton.



Suivi scientifique des populations

L'ensemble des populations a fait l'objet d'un suivi scientifique par Capture-Marquage-Recapture en 2025. Seize sonneurs ont été capturés sur les sites de réintroduction (14 au CPIE TEPO, 2 au Domaine de Chambray, aucun à la Ferme d'Amfreville). La population du Hom est estimée à 17 individus (9 capturés). Ces faibles effectifs peuvent s'expliquer par des conditions météorologiques défavorables (absence de précipitations, fortes températures), la faible détectabilité de l'espèce (taux de détection annuel < 50 %) et la mise en œuvre d'un nouveau protocole de suivi (recommandé dans le cadre du PNA Sonneur) qui reste à ajuster en 2026.



Axe 3 – Gestion et conservation

Obj. 3.3 - Préserver le patrimoine génétique et réintroduire les espèces en danger critique d'extinction (Sonneur à ventre jaune)



Amélioration de l'élevage conservatoire et cadre réglementaire

L'année 2025 a été marquée par l'aménagement d'un nouveau local de l'élevage conservatoire, afin d'optimiser les conditions d'élevage des Sonneurs ainsi que le temps de travail des soigneurs. Par ailleurs, une nouvelle demande de dérogation pour la capture et le transport a été déposée auprès de la DREAL Normandie, la précédente étant arrivée à échéance. À ce jour, cette demande est toujours en cours d'instruction. Compte tenu de ces éléments, la reproduction des sonneurs a été exceptionnellement suspendue et aucune réintroduction n'a eu lieu en 2025.

Les actions de réintroductions et de renforcement de la population native reprendront en 2026. En parallèle, une seconde antenne de l'élevage conservatoire devrait voir le jour au sein des locaux du parc zoologique Biotropica (Val-de-Reuil, 27), avec l'accueil des adultes de réserve, renforçant ainsi la sécurisation et la pérennité du dispositif.



© Louis Rubini



Développement du réseau de sites de réintroduction

À la suite du diagnostic écologique mené sur la vallée de l'Iton, plusieurs sites potentiels de réintroduction ont été identifiés en 2025. Le site de la vallée du Rouloir à Conches-en-Ouche (Eure) a fait l'objet d'un diagnostic approfondi intégrant des inventaires faune et flore ainsi qu'une analyse de sa connectivité écologique. Les propriétaires et gestionnaires du site ont été associés tout au long de la démarche et une réunion de restitution du diagnostic approfondi s'est tenue en septembre. Elle a abouti à une validation collective quant à l'accueil d'une nouvelle population à l'horizon 2027. Des travaux de restauration y seront engagés dès 2026.



Axe 4. Communication et sensibilisation

Obj. 4.2 - Développer des outils pour accompagner et sensibiliser les gestionnaires / propriétaires de sites publics et privés

Afin d'accompagner les gestionnaires à la prise en compte des espèces du PRA, des guides techniques spécifiques ont été réalisés :

Entre 2023 et 2025, 4 guides sur la prise en compte de la Vipère péliade ont été édités et disponible en cliquant sur les liens ci-dessous :

- [Prise en compte de l'espèce dans le bocage, éléments de lisières.](#)
- [Prise en compte de l'espèce dans les milieux oligotrophes, gestion spatiale.](#)
- [Prise en compte de l'espèce dans les forêts publiques.](#)
- [Prise en compte de l'espèce sur les infrastructures RTE.](#)

De plus, la CATER76 et du département de la Seine-Maritime ont été accompagnés pour la mise en place de formations pour leurs agents dès 2025 (pour la CATER76) et 2026 (pour le CD76), avec pour but la prise en compte des espèces du PRA dans la gestion des espaces protégés.

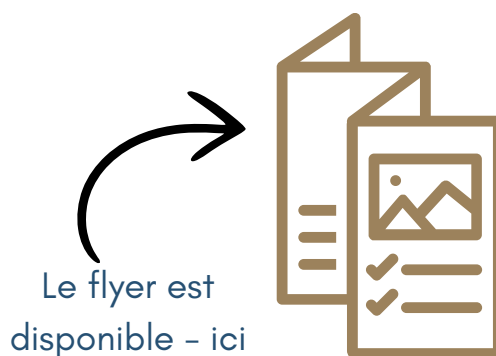
Obj. 4.3 - Développer la prise de conscience des enjeux liées aux espèces



En tant qu'espèce mal aimée et inscrite dans un l'imaginaire collectif, une communication spécifique a été réalisé afin d'améliorer la considération de la Vipère péliade.

Ce flyer a pour but de présenter l'espèce, de relativiser sa dangerosité et d'éduquer sur la conduite à tenir en cas de risque.

Les flyers imprimés ont été distribués aux partenaires du projet, ainsi que dans les offices de tourisme de secteurs à enjeux.



Axe 4. Communication et sensibilisation

Au cours de l'année 2025, 69 actions de sensibilisation de divers thématiques ont été réalisées (participation à des réunions techniques, présentation des espèces aux élus, formation technique, conférence, etc.).

Quelques exemples d'actions de sensibilisation 2025



- **Présentation du site du Marais du Platon accueillant le Crapaud calamite à la députée européenne Emma Fourreau**

- **Réalisation d'une vidéo sur la vipère péliade et les impacts du changement climatique**



- **Accompagnement du département de la Manche sur l'ENS lande Mouton - Remise en eau d'une tourbière par reméandrage.**

- **Formation CATER 76 sur la prise en compte des Amphibiens dans les projets et la gestion.**

- **Rencontre d'un propriétaire forestier et sensibilisation sur le Lézard des souches**



- **Rédaction d'un article sur le PRA dans la revue n°17 Orne Nature de l'AFFO - Zoom sur la Vipère péliade -** **Extrait page 4 du document**



L'équipe du PRA Amphibiens et Reptiles en Péril

Marius Jourdain

Coordinateur PRA ARP volet « Lézard des souches », « Pélodyte ponctué » et « Crapaud calamite »

CPIE Terres de l'Eure – Pays d'Ouche / OBHEN

marius.jourdain@cpie27.fr | 06.81.87.96.88

Quentin Lesouef

Coordinateur PRA ARP volet « Vipère péliade »

CPIE du Cotentin / OBHEN

quentin.lesouef@cpiecotentin.com | 02.33.46.37.54

Mégane Skrzyniarz

Coordinatrice PRA ARP volet « Sonneur à ventre jaune »

URCPIE de Normandie / OBHEN

obhen@urcpie-normandie.com | 06.03.15.53.61

URCPIE Normandie

1018 Quartier du Grand Parc – Boite 17

14200 Hérouville Saint-Clair

<https://www.obhen.fr>



Programme Régional d'Actions "Amphibiens et Reptiles en péril"

